

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

COMMUNE DE SEVIGNACQ-MEYRACQ

Procès-Verbal

Séance du 14 avril 2017

L'an deux mille dix-sept le quatorze avril à 20 heures 30 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique MOULAT, Maire

Date de la convocation : 07 avril

Présents : Mr Régot, Mme Cazalet, Mr Lardit, Mr Loustalot, Mr Capéran, Mr Bonnasserre, Mme Augareils, Mr Carrère, Mr Gélinet, Mr Cazenave, Mr Lardit

Absents non excusés :

Absents excusés : Mr Paroix (donne procuration à Monique Moulat), Mme Soubercaze, Mme Lafargue (donne procuration à Joël Régot), Mlle Lacoste

Secrétaire : Corinne Cazalet

La majorité des membres de l'Assemblée étant réunie, le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal peut donc délibérer.

Le Conseil Municipal nomme pour secrétaire : Olivia Lacoste

La séance est ouverte à 20h40

Ordre du jour :

- **Approbation du précédent PV**
- **Délibérations :**
 - **Vote des taux**
 - **Affectation des résultats (Commune – Caisse des Ecoles – CCAS)**
 - **Budget Primitif 2017 (Commune – Caisse des Ecoles – CCAS)**
 - **Adhésion au dispositif ACTES (télétransmission des actes au contrôles de légalité).**
 - **Tarifification repas pour enseignant**
- **Questions orales des conseillers : elles seront traitées en fin de séance.**

1. APPROBATION DU PRECEDENT PV.

Il est approuvé à l'unanimité.

2. DELIBERATIONS

DÉLIBÉRATION N°2017-14

Fixation des taux des impôts locaux 2017

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 8

Votants : 10

Madame le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Le Conseil Municipal,

- Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 134259 Euros

Après en avoir délibéré,

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

TAXES	TAUX DE L'ANNEE 2016	TAUX VOTES EN 2017	BASES	PRODUITS
Taxe d'habitation	17.93	17.93	487000	87319
Foncier bâti	9.00	9.00	392000	35280
Foncier non bâti	34.60	34.60	33700	11660
TOTAL				134259

Arrivée de Philippe Loustalot

DÉLIBÉRATION 2017-15

Affectation des résultats 2016 - Commune

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 11

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monique Moulat, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 le 18 mars 2017.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **134 122,87**

- un excédent reporté de : **116 281,82**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **250 404,69**

- un excédent d'investissement de : **2 948,57**

- un déficit des restes à réaliser de : **111 111,00**

Soit un besoin de financement de : **108 162,43**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT **250 404,69**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **108 162,43**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **142 242,26**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **2 948,57**

DÉLIBÉRATION 2017-16

Affectation des résultats 2016 – Caisse des Ecoles

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 11

Le Comité, réuni sous la présidence de Monique MOULAT, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 le 18 mars 2017.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **1 214,55**

- un déficit reporté de : **2 586,42**

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : **1 371,87**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : DÉFICIT **1 371,87**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **1 371,87**

DÉLIBÉRATION 2017-17

Affectation des résultats 2016 – CCAS

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 11

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monique Moulat, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 le 18 mars 2017.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : **72,00**

- un excédent reporté de : **79,07**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **7,07**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT **7,07**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **7,07**

DÉLIBÉRATION 2017-18

Budget Primitif 2017 - Commune

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Arrivée de Jean-Pierre Bonnasserre et Franck Carrère après la présentation des recettes de la section fonctionnement.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monique Moulat, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2017 :

Investissement

Dépenses : **168 870,26**

Recettes : **279 981,26**

Fonctionnement

Dépenses : **526 431,26**

Recettes : **526 431,26**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 279 981,26 (dont 111 111,00 de RAR)

Recettes : 279 981,26 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 526 431,26 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 526 431,26 (dont 0,00 de RAR)

DÉLIBÉRATION 2017-19

Budget Primitif 2017 - CE

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Le Comité, réuni sous la présidence de Monique Moulat, Présidente, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2017 :

Investissement

Dépenses : **0,00**

Recettes : **0,00**

Fonctionnement

Dépenses : **1 371,87**

Recettes : **1 371,87**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 0,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 0,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 371,87 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 371,87 (dont 0,00 de RAR)

DÉLIBÉRATION 2017-20

Budget Primitif 2017 - CCAS

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monique Moulat, Présidente, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2017 :

Investissement

Dépenses : **0,00**

Recettes : **0,00**

Fonctionnement

Dépenses : **1 707,07**

Recettes : **1 707,07**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 0,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 0,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 707,07 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 707,07 (dont 0,00 de RAR)

DÉLIBÉRATION N°2017-22

Tarification repas pour enseignant

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Madame le Maire informe l'assemblée sur la nécessité de délibérer afin de fixer un tarif adulte enseignant pour la cantine, notamment pour les professeurs effectuant des remplacements sur la Commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer celui-ci à 4€ par repas.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **De fixer le tarif repas adulte enseignant à 4€/repas à compter du 1^{er} avril 2017.**

DÉLIBÉRATION N°2017-21

Adhésion au dispositif ACTES

Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Madame le Maire informe que la dématérialisation des procédures est un axe majeur de la modernisation de l'administration à l'échelle du territoire national.

Le programme ACTES (Aide au Contrôle et à la Transmission Electronique Sécurisée), conçu par le Ministère de l'Intérieur, offre depuis plusieurs années la possibilité aux collectivités de télétransmettre certains actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

Il comporte désormais un module « ACTES Budgétaires » qui permet à compter du 1^{er} janvier 2012 de dématérialiser les documents budgétaires (budgets primitifs, budgets supplémentaires, budgets annexes, comptes administratifs) au moyen du logiciel TotEM (Totalisation et Enrichissement des Maquettes) mis à la disposition des collectivités par les éditeurs de progiciels financiers homologués par la Direction Générale des Collectivités locales.

Le Conseil Général, l'Agence Publique de Gestion Locale et l'Agence Départementale du Numérique se sont associés pour mettre à disposition de toutes les collectivités locales du département des Pyrénées-Atlantiques des services d'administration électronique par le biais de la plate-forme www.eadministration64.fr. D'accès gratuit, cet outil offre deux espaces de dématérialisation : l'espace des marchés publics et celui du contrôle de légalité grâce au dispositif ACTES.

Le maire propose au conseil municipal de délibérer en faveur du dispositif de télétransmission et de choisir d'adhérer à la plate forme www.eadministration64.fr.

Invité à se prononcer sur cette question,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **de recourir à la télétransmission des actes administratifs et des documents budgétaires soumis au contrôle de légalité**
- **de choisir d'adhérer à la plate forme eadministration64**

AUTORISE :

- **Madame le Maire à signer la convention de télétransmission avec le Préfet**

3. QUESTIONS DIVERSES

Reprise du bail de l'épicerie. Un boulanger d'Arudy est intéressé pour :

- Dans un premier temps : dépôt de pain
- Dans un 2^{ème} temps : cuisson du pain sur place

La séance est levée à 22h50.